



**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courriel le deux avril, s'est réuni en la Salle de La Chiconnière en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice</b>	<b>: 19</b>
<b>Présents</b>	<b>: 15</b>
<b>Votants</b>	<b>: 19</b>

**Étaient présents :**

**M. Ludovic PROISY, Maire, Mme Judith TERNIER, M. Fabrice VAN BELLE, Mme Christelle DELEPLACE, Mme Denise DUCROUX, Adjoint ;  
Mme Charline DECARNIN, M. Yves MARTIN, M. Jorge DOS SANTOS, Mme Marie-Claire NAESSENS, Mme Isabelle CANDELIER, M. Eric TIRLEMONT, Mme Sylvaine DELVOYE, M. Michaël NUTTEN, Mme Fabienne MEPLON, M. Maurice VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.**

**Étaient absents ayant donné pouvoir :**

**M. Guillaume LIETARD, excusé ayant donné pouvoir à M. Fabrice VAN BELLE,  
Mme. Brigitte MAINGUET, excusée ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire,  
M. Olivier MORVAN, excusé ayant donné pouvoir à M. Fabrice VAN BELLE,  
M. Théo VANENGELANDT, excusé ayant donné pouvoir à Madame Judith TERNIER,**

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

Monsieur le Maire remercie de leur présence les Élus et déclare ouverte la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022. Madame Charline DECARNIN est désignée Secrétaire de séance et Monsieur le Secrétaire Général de Mairie secrétaire auxiliaire de séance ; tous les deux sont élus avec dix-huit voix pour et une abstention, celle de Monsieur Nutten.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 mars 2022 qui n'appelle aucune remarque et qui est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des échéances suivantes : le mardi 03 mai 2022 commissions « finances » à 18h30 et « urbanisme » à 19h00, le mercredi 04 mai 2022 commissions « jeunesse et sports » à 18h00, « fêtes et cérémonies » à 18h30 et « Ecoles » à 18h30, le jeudi 05 mai 2022, commissions « culture » à 18h00, et « des aînés » à 18h00, le jeudi 12 mai 2022 Conseil Municipal à la Chiconnière à 19h00.

# FINANCES LOCALES

## **1. INFORMATION SUR LES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE 2021**

**Rapporteur Madame Judith TERNIER, Première Adjointe aux Finances.**

Madame Ternier explique que la Préfecture du Nord a adressé à la collectivité un courrier en date du 03 mars 2022 dans lequel il est demandé de procéder à une information sur l'état des indemnités annuelles des Elus avant le vote du budget primitif.

Au regard des dispositions de l'Article L2123-24-1-1 du CGCT, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Dans ce cadre, Madame Ternier donne lecture à l'Assemblée du tableau suivant relatif aux indemnités des Elus au titre de l'année 2021 (*montant brut*) :

Nom et prénom	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller métropolitain		
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais	Avantage	Indemnités de fonction	Remboursement de frais	Avantage
PROISY Ludovic	22 118,85 €	-	-	12 900,00 €	-	-
TERNIER Judith	8 435,07 €	-	-	-	-	-
VAN BELLE Fabrice	8 435,07 €	-	-	-	-	-
DELEPLACE Christelle	8 662,19 €	-	-	-	-	-
LIETARD Guillaume	8 098,74 €	-	-	-	-	-
DUCROUX Denise	6 353,08 €	-	-	-	-	-
MAINGUET Brigitte	2 101,55 €	-	-	-	-	-
CANDELIER Isabelle	2 101,55 €	-	-	-	-	-
MARTIN Yves	1 868,19 €	-	-	-	-	-

Madame Ternier indique que ce point n'appelle pas l'Assemblée à délibérer.

## **2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**Rapporteur Madame Judith TERNIER, Première Adjointe aux Finances.**

Comme prévu à l'article L.2121.14 du CGCT, Madame Ternier demande à Monsieur le Maire de ne plus présider la séance. Elle est désignée pour la mise au vote de l'adoption du CA 2021.

Monsieur le Maire quitte la Présidence de la séance et sort de la salle du Conseil Municipal. Madame Ternier explique que la Préfecture a sollicité la collectivité de Vendeville en lui demandant d'intégrer dans le Compte Administratif 2021, voté le 03 mars dernier, les restes à réaliser en recettes d'investissement afin de les faire apparaître dans le Budget Primitif 2022.

Lors du dernier Conseil Municipal, le montant des recettes d'investissement avait été inscrit uniquement dans le BP 2022.

Madame Ternier indique que la maquette synthétique actualisée du Compte Administratif pour l'année 2021 est jointe à la note de synthèse explicative et en donne lecture de la manière suivante :

- un excédent d'investissement cumulé de 494 415,90 €,
- un excédent de fonctionnement cumulé de 250 188,18 €,
  
- soit un résultat général excédentaire de 744 604,08 € et un reste à réaliser de :
  - 1 399 505,59 € en dépense d'investissement,
  - 621 645,20 € en recette d'investissement,
  - d'où un besoin de financement de 33 256,31 € pour couvrir les dépenses d'investissement.

Il ressort du Compte Administratif 2021 les mêmes chiffres que le compte de gestion 2021.

En l'absence de questions et de remarques, le compte Administratif 2021 est adopté par le Conseil Municipal à la majorité avec quinze voix « pour » et trois « abstentions », celles de Madame Delvoye et de Messieurs Nutten et Tirlemont ; Monsieur le Maire, démis légalement de ses fonctions, ne pouvant participer au vote.

### **3. AFFECTATION DU RESULTAT**

---

**Rapporteur Madame Judith TERNIER, Première Adjointe aux Finances.**

Madame Ternier explique que suite à l'adoption du Compte Administratif 2021, il y a lieu de reporter au Budget Primitif 2022 :

- en recettes, en section d'investissement :
  - au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 250 188,18 €
  - au compte 001 - excédent d'investissement, la somme de 494 415,90 €

En l'absence de remarques et de questions, les affectations présentées par l'Adjointe aux Finances sont votées par le Conseil Municipal à la majorité avec seize voix « pour » et trois « abstentions », celles de Madame Delvoye et de Messieurs Nutten et Tirlemont.

### **4. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

---

**Rapporteur Madame Judith TERNIER, Première Adjointe aux Finances.**

Madame Ternier indique que la maquette synthétique du Budget Primitif pour l'année 2022 est jointe à la note de synthèse explicative. Elle reprend celle du 03 mars 2022 dans laquelle figure en plus le report des restes à réaliser actualisés en recette d'investissement. Les grandes masses financières demeurent donc inchangées. Madame Ternier explique que seules les recettes d'investissement sont modifiées par un jeu de vase communicant entre :

- la hausse du montant des subventions qui s'élèvent à 685 645,20 €,
- et la baisse du montant de l'emprunt estimé à 302 945,20 €.

Madame Ternier rappelle que le volume global du Budget Primitif 2022 de la collectivité tout mouvement confondu reste ainsi inchangé à 3 928 805 €.

Par section (investissement et fonctionnement) et type de mouvement (réel et ordre), le Budget Primitif se décompose de la façon suivante pour l'exercice 2022 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Mouvements réels</b>	1 590 800,00 €	1 818 205,00 €	2 110 600,00 €	1 633 006,82 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	227 405,00 €	0,00 €	0,00 €	477 593,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 818 205,00 €</b>	<b>1 818 205,00 €</b>	<b>2 110 600,00 €</b>	<b>2 110 600,00 €</b>

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 227 405 €.

En l'absence de remarques et de questions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, avec seize voix « pour » et trois « abstentions », celles de Madame Delvoye et de Messieurs Nutten et Tirlmont, de voter le Budget Primitif 2022 par chapitre suivant la maquette budgétaire annexée à la présente délibération selon les masses financières suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 818 205,00 €	1 818 205,00 €
INVESTISSEMENT	2 110 600,00 €	2 110 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 928 805,00 €</b>	<b>3 928 805,00 €</b>

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**la séance du conseil municipal est levée à 19H40.**